

# Macrot

## la Plagne

### Compte rendu

### Conseil municipal

### 28 juillet 2014



Malgré la pluie et le froid, de nombreuses personnes s'étaient réunies autour du monument pour la 70e commémoration du parachutage de La Plagne, ce 15 août 2014. Les discours de Jean Luc BOCH, maire de Macot La Plagne et de Georges BÉRARD, président de l'association des anciens combattants, ont rappelé le déroulement du parachutage et ont rendu hommage aux hommes et aux femmes qui se sont battus pour leur pays. Monsieur le maire a remercié, pour leur présence, Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, Jean Yves DUBOIS, président de la communauté de communes des versants d'Aime, Anthony FAVRE, maire de Bellentre, Gilbert VIVET GROS, le groupe «mémoire militaire de tarentaise» les pompiers de La Plagne et la police municipale de Macot La Plagne.



Monsieur Gilbert Vivet Gros, un des acteurs du parachutage de 1944, entouré du groupe « Mémoire militaire de Tarentaise ».

**Présents** : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN et Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET, adjoints  
Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales  
MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusé : Michel ASTIER-PERRET, conseiller municipal

Monsieur Raphaël OUGIER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014. Richard BROCHE regrette que son intervention concernant le point sur l'appel à projet de Plagne Bellecôte n'ait pas été prise en compte, il avait souhaité expliquer son vote «contre» Monsieur le maire prend acte de la remarque de Richard BROCHE. Le compte rendu est ensuite approuvé. Monsieur le maire propose de retirer le point concernant la modification des statuts du Syndicat intercommunal de la Grande Plagne et d'ajouter la convention avec le conseil général pour la mise en place d'écluses pour la traversée du village. Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

## Affaires générales

### 1. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE TROIS CONTRATS DE SUBVENTION

Il est rappelé au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières.

A ce titre, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour trois dossiers de rénovation achevés :

- Appt à Plagne Centre : aide de 2 995,24 € (soit 1 497,62 € pour la SAP et 1 497,62 € pour la commune) pour 14 976,27 € TTC de travaux.
- Appt à Plagne Centre : aide de 5 000 € ( 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 54 163,45 € TTC de travaux.
- Appt à Plagne Centre : aide de 5 000 € ( 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 56 333, 90 € TTC de travaux. (Votants : 18, pour : 18)

### 2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Afin de se mettre en conformité avec les préconisations de la CAF, le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil « les p'tits bonnets » à Plagne Centre et le contrat d'accueil correspondant. (Votants : 18, pour : 18)

### 3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE MACOT CHEF LIEU

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine, Christiane CHARRIÈRE explique qu'une garderie a été organisée pour le mercredi matin de 7h25 à 9h à l'école du chef lieu au tarif de 2 euros. Les élus ont souhaité baisser le tarif du créneau de garderie de 16h15 à 18h (2 euros au lieu de 2,50 euros) afin de ne pas alourdir la charge financière des familles, suite à la mise en place des séances péri-éducatives payantes.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement inté-

rieur de la garderie périscolaire de Macot chef lieu prenant en compte ces modifications.(Votants 18, pour : 18)

### 4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE PLAGNE CENTRE

Christiane CHARRIÈRE fait part de la demande de parents d'élèves de l'école de Plagne Centre pour la mise en place d'une garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Christiane CHARRIÈRE propose, à titre expérimental, de mettre en place un service périscolaire de 16h30 à 17h30, les jours d'école, pour la période du 02 septembre au 28 novembre 2014. Le tarif proposé est de 1,50 euros pour ce créneau.

Les personnes intéressées par ce service se sont engagées officiellement à l'utiliser en réglant intégralement la somme due pour la période-test.

Pour ce service, le paiement se fera uniquement en mairie de Macot. S'il est pérennisé, le portail internet d'inscription en ligne sera modifié en conséquence.

Un bilan sera établi fin novembre pour envisager (ou non) la mise en place définitive du service.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne pour la période du 02 septembre au 28 novembre 2014. (Votants :18, pour : 18)

### 5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÉRI-ÉDUCATIF DU CHEF LIEU ET DE LA PLAGNE

Christiane CHARRIÈRE rappelle la mise en place des séances péri-éducatives afin de se conformer à la réforme des rythmes scolaires dans les deux écoles de la commune. Elle insiste sur le fait que ces temps ne sont pas de simples séances de garderie mais de vrais ateliers encadrés par des animateurs diplômés et des intervenants ayant une compétence reconnue, un brevet ou un diplôme spécifique, ou une expérience permettant d'intervenir auprès d'enfants. Elle ajoute que ces séances ne sont pas obligatoires.

Christiane CHARRIÈRE présente le règlement intérieur fixant les conditions d'accueil des élèves, le tarif et les conditions de sortie des enfants à l'issue de ces séances.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur péri éducatif des écoles du chef lieu et de Plagne Centre. (Votants :18, pour :18)

## **6. APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES DU CHEF LIEU ET DE LA PLAGNE**

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des restaurants scolaires de La Plagne et du chef lieu et indique que le tarif reste inchangé et fixé à 4,10 euros par repas et par enfant.(Votants : 18, pour : 18)

## **7. PRISE EN CHARGE DES INDEMNITES POUR UN ACCOMPAGNATEUR DU SÉJOUR DE CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DE LA PLAGNE**

Dans le cadre de la classe de découverte effectuée par la classe de M. Guillaume FREY de l'école de La Plagne, le conseil municipal accepte le versement d'une indemnité de 219,44 euros brut à l'accompagnateur. (Votants : 18, pour : 18)

## **8. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL ENTRE LE DOCTEUR RODRIGUEZ (MÉDECIN RÉFÉRENT) ET LA COMMUNE**

Le conseil municipal approuve le projet de convention à passer avec le Docteur Nicolas RODRIGUEZ pour une durée de 3 ans, afin de le désigner comme médecin référent pour les services périscolaires de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

## **9. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE(AVS) ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA DIRECTION DES SERVICES ACADÉMIQUES (DSA)**

Afin de permettre la scolarisation d'un enfant nécessitant une aide personnalisée en maternelle au groupe scolaire du chef lieu, le conseil municipal approuve le renouvellement du poste d'auxiliaire de vie scolaire et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de ce poste avec la direction des services académiques de la Savoie. (Votants : 18, pour : 18)

## **10. DÉPLACEMENT ARRÊT BUS PLACE DE LA MAIRIE ET MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE DES TRANSPORTS.**

Christiane CHARRIÈRE rappelle la décision prise de modifier les arrêts de bus scolaire du chef lieu afin de garantir la sécurité des enfants. Cet arrêt concerne les lycéens et collégiens ainsi que les enfants des écoles primaires et maternelles du chef lieu.

Elle explique que la dépose et l'embarquement des primaires et maternelles se feront désormais, dans le sens montant, donc devant le groupe scolaire, ce qui évite toute traversée de voie. En conséquence, les circuits du matin et de 13h s'effectueront à partir de la rentrée au départ de Sangot (et non plus des Provagnes).

L'embarquement des collégiens et Lycéens s'effectuera sur la place de la mairie où un abri-bus sécurisé sera installé(sous l'abri actuel de l'ancien bassin, qui sera aménagé, pour la rentrée, avec un banc et une protection contre les intempé-

ries). L'arrêt sera matérialisé par des zébras au sol.

Christiane CHARRIÈRE propose également de modifier la carte scolaire afin de prendre en compte le transport des enfants habitants au Villard de Macot et scolarisés à Plagne Centre.

Le conseil municipal approuve la modification des emplacements tels que définis ci-dessus et décide de modifier la carte scolaire des transports telle que proposée. (Votants : 18, pour : 18)

## **11. RENOUVELLEMENT CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DU COLLÈGE (MIDI)**

Joël OUGIER SIMONIN, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Christiane CHARRIÈRE rappelle que, depuis septembre 2009, la commune de Macot La Plagne organise un service de transport scolaire pour un aller retour quotidien complémentaire le midi pour les élèves du collège d'Aime domiciliés à Macot La Plagne.

Elle précise que ce transport est en partie financé par les familles, le solde étant pris en charge par la commune. Aucun concours financier n'est accordé par le conseil général pour ce service.

Pour ce faire, la commune doit signer une convention de délégation de compétence par le conseil général, autorité organisatrice des transports scolaires pour le département de la Savoie.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de délégation de compétences du conseil général de la Savoie à la commune de Macot La Plagne pour l'organisation d'un service de transport scolaire pour une durée de 5 années scolaires. (Votants : 17, pour : 17)

## **Ressources humaines**

### **12. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2014-106 DU 20 JUIN CRÉANT 5 POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Christiane CHARRIÈRE rappelle la création de 5 postes d'animation pour le péri-éducatif lors du conseil municipal du 20 juin 2014. Pour des raisons d'organisation, le conseil municipal approuve de modifier ces 5 postes comme suit :

- Un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 20 heures pour la période du 1er septembre au 28 novembre 2014, puis pour la période du 1er mai au 4 juillet 2015 ;
- un poste d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de 20h pour la période du 29 août 2014 au 04 juillet 2015,
- un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 10h pour la période du 1er septembre au 04 juillet 2015.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-106 du 20 juin 2014.

(Votants : 18, pour : 18)

# Finances

## 13. SUBVENTION CINÉMATHEQUE DES PAYS DE SAVOIE ET DE L'AIN

Dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire sur les mines de La Plagne par la cinémathèque des pays de Savoie et de l'Ain. A ce titre, Marion LIZEROUX indique que la commune figurera dans le générique et qu'une projection sera programmée avec les écoles. Elle ajoute qu'un DVD sera offert à la commune avec le libre droit de diffusion dans un cadre non commercial. Le conseil municipal approuve la subvention de 2 500 euros à verser à la cinémathèque. (Votants : 18, pour : 18)

## 14. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DES BUDGETS

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 pour le budget général, le budget annexe des parkings et le budget annexe de l'eau et assainissement.

Séverine BRUN explique que cette décision modificative est liée à une vente de foncier qui ne sera pas perçue en 2014. Afin d'être conforme avec la loi, la commune se doit de réduire son budget du montant correspondant à la recette. Séverine BRUN précise que cette vente de foncier devrait être régularisée début 2015.

Au budget général, le conseil municipal décide d'ajuster les dépenses et les recettes en section d'investissement pour un montant 2 242 073.20 €.

Pour le budget annexe des parkings, le conseil municipal décide d'ajuster le budget 2014 pour 1 000 euros en recettes et dépenses de fonctionnement et pour 19 000 euros en recettes et dépenses d'investissement.

Au budget annexe eau et assainissement, le conseil municipal décide d'ajuster les dépenses et les recettes en section d'investissement pour un montant de 3 089,93 €.

(Votants : 18, pour : 18)

# Marchés publics

## 15. CONSEIL JURIDIQUE ET REPRÉSENTATION EN JUSTICE

Monsieur le maire rappelle que la commune fait appel aux services d'avocats pour assurer, pour son compte, des prestations de conseils juridiques et de représentation en justice lors de contentieux.

A ce titre, une consultation a été lancée et les offres sont en cours d'analyse.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation, et éventuellement le marché négocié qui résulterait d'un marché infructueux, ou d'une nouvelle consultation faisant suite à la défaillance du titulaire du marché. (Votants : 18, pour : 18)

## 16. ACQUISITION D'UN PORTEUR 4x4

En vu du remplacement d'un véhicule poids lourds accidenté l'hiver dernier, une consultation a été lancée pour acquérir un nouveau véhicule châssis poids lourds 4x4 d'un Ptc de 19 tonnes.

Gérard MONTILLET explique que ce véhicule sera polyvalent et servira au déneigement, et comme engin de trans-

port et de levage.

4

Une partie du financement de ce véhicule provient du remboursement du camion accidenté.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation, et éventuellement le marché négocié qui résulterait d'un marché infructueux, ou d'une nouvelle consultation faisant suite à la défaillance du titulaire du marché. (Votants : 18, pour : 18)

# Urbanisme

## 17. ABANDON DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DU CAPTAGE DU CHANTEL

Gérard MONTILLET informe le conseil municipal que le débit du captage du Chantel, qui s'élève à 0.5 litre/seconde, est très faible ; de surcroît, un fort risque de contamination est possible. Il s'avère nécessaire d'abandonner l'exploitation de cette ressource.

Le conseil accepte la mise hors service et la déconnexion du captage du Chantel du réseau d'eau communal.

(Votants : 18, Pour : 17, abstention : 1, Joël OUGIER SIMONIN)

## 18. ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. ET MME MERCIER À MACOT

Suite à la demande d'un propriétaire d'échanger des terrains à Macot qui permettrait de régulariser une ancienne emprise, le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale cadastrée section A n°3377 d'une surface de 20 m<sup>2</sup> à monsieur et madame MERCIER en contrepartie de la parcelle cadastrée section A n°3375 d'une surface de 18 m<sup>2</sup>. (Votants : 18, pour : 18)

## 19. AVENANTS CONVENTION AMÉNAGEMENT ET PROMESSE DE VENTE PROMÉO/ODALYS

Patrice MEREL rappelle rapidement l'historique du projet de résidence club à Plagne Villages :

Une convention d'aménagement et une promesse de vente avaient été signées avec les sociétés Proméo et MMV.

Lors du conseil municipal du 20 juin 2014, les élus avaient pris acte, par délibération, de la volonté de MMV Résidences de se retirer de la mise en oeuvre de cette opération et de la volonté de la société Odalys Résidences de se substituer à eux dans ce projet. A ce jour, les différents termes de la convention et de la promesse de vente ayant été acceptés par Odalys Résidences, Patrice MEREL demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents attestant la substitution de MMV Résidences par Odalys Résidences.

Patrice MEREL indique que Odalys Résidences a accepté l'ensemble des conditions qui avaient été négociées avec MMV Résidences. Le permis étant purgé de tout recours, la société Proméo a pu débiter sa commercialisation début juillet. Dans le cas où 50 % du parc serait vendu au début de l'automne, l'achat du terrain aurait lieu avant l'hiver.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants à la convention d'aménagement et à la promesse de vente permettant la substitution de MMV Résidences par la société Odalys Résidences. (Votants : 18, pour : 18)

## 20. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ BMC LOISIRS

Après que Patrice MEREL ait rappelé le projet d'un ensemble immobilier à vocation para-hôtelière à Plagne Soleil, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'aménagement avec la société BMC Loisirs. (Votants : 18, pour : 18)

## 21. TÉLÉSKI DU DOU DU PRAZ - AUTORISATION À LA SAP À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales section N n°1552 et 1910 pour la construction d'un téléski dit du Dou du Praz et au déplacement du fil neige du Mickey sur la parcelle Section N n°2122. (Votants : 18, pour : 18)

## 22. ATTRIBUTION APPEL À PROJETS PLAGNE BELLECÔTE

Marion LIZEROUX, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Suite à l'appel à projets lancé sur la station de Plagne Bellecôte et à l'analyse des offres, le conseil municipal choisit comme opérateur le groupement de personnes Ingrid et Cédric BROCHE, Marion et Benoit JACQMIN et Julien LIZEROUX.

Monsieur le maire précise que le choix ne porte que sur le projet et que les attributaires devront obtenir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de leur projet. (Votants : 17, pour : 17)

## 23. LANCEMENT PROCÉDURE APPEL D'OFFRES BÂTIMENT ARNICA À LA ROCHE

Suite aux nombreuses déconvenues rencontrées avec les différents locataires du bâtiment l'Arnica à la Roche, monsieur le maire propose au conseil municipal de lancer une procédure d'appel d'offres pour la vente de ce bâtiment.

Patrice MEREL ajoute que la somme de la vente sera réinvestie sur un projet structurant sur la station de La Plagne.

Le conseil municipal décide de lancer une procédure d'appel d'offres pour la vente du bâtiment Arnica à La Roche avec une mise à prix minimum de 1 million d'euros HT et nomme les conseillers municipaux suivants, membres de la commission ad hoc, pour l'analyse des offres qui seront reçues : Jean Luc BOCH, Fabienne ASTIER, Corine MICHELAS, René ALLAMAND, Marion LIZEROUX, Patrice MEREL. (Votants : 18, pour : 18)

## 24. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 220 À MACOT EN AGGLOMÉRATION

Patrice MEREL informe le conseil municipal que le projet de mise en place d'écluses sur la route départementale dans la traversée de Macot a été validé par la commission des routes du conseil général.

Afin de permettre la mise en place de ces ouvrages, il convient de conclure une convention entre la collectivité qui sera maître d'ouvrage et le conseil général.

Lors de la mise en place du comptage routier en début d'été par le conseil général, Patrice MEREL explique que des vitesses entre 100 et 120 km/h, voire plus, ont été enregistrées à l'entrée du village.

Le conseil municipal approuve la convention d'aménagement entre la collectivité, qui sera maître d'ouvrage, et le conseil général pour la mise en place de ces écluses. (votants : 18, pour : 18)

## Questions diverses

### LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

### CANTINE BOTTO

Gérard MONTILLET rappelle l'existence du bâtiment dénommé «cantine Botto» situé à Plagne Bellecôte.

Ce bâtiment sert au stockage du matériel de la Mato mais pose des problèmes de sécurité. La Mato ne peut donc pas utiliser toute la capacité de stockage de ce bâtiment. Compte tenu des difficultés de rangement que la Mato rencontre pour son matériel, Gérard MONTILLET propose de rénover ce bâtiment afin de le rendre accessible et sécurisé. Cette solution serait un moindre coût par rapport à la construction d'un bâtiment neuf.

Une estimation du coût de la rénovation a été faite lors du dernier mandat et s'élève à 375 000 euros HT.

En tant que président de la MATO, Laurent ASTIER ne peut qu'appuyer cette proposition. A ce jour, les équipes logistiques de la MATO ont du matériel éparpillé dans toutes les stations. Le fait de centraliser le stockage permettra un gain de temps, une meilleure efficacité et un confort de travail pour le personnel.

Si l'objectif est de rendre les services de la MATO plus performants, Richard BROCHE estime que la construction d'un nouveau bâtiment mieux placé et plus centralisé conviendrait mieux.

Laurent ASTIER rappelle que les missions des différentes structures (MATO, Syndicat intercommunal de la Grande Plagne et Office de promotion de la Grande Plagne) risquent d'évoluer à terme et qu'il serait dommage d'investir dans un bâtiment trop onéreux qui ne serait peut être plus utilisé en totalité par la suite.

Monsieur le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur l'éventuelle rénovation de la cantine Botto. Pour cela, il propose de voter à main levée.

Le conseil municipal approuve la proposition de rénover la cantine Botto à destination des services de la MATO.

(Votants : 18, pour : 14, abstention : 2, Corine MICHELAS, Stéfan KOUMANOV, contre : 2, Sylvie BÉRARD et Richard BROCHE)

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h00.

Prochain conseil municipal :  
Lundi 1er septembre à 19h00

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 14/07	Entretien, maintenance et achat d'extincteurs et RIA	EUROFEU	MBC Max 10 000 €/AN	12 000 €
MAPA 14/09	Travaux d'entretien électrique des bâtiments communaux	AUCLAIR YOHANN	MBC Max 20 000 €/AN	24 000 €
MAPA 14/13	Remise en état et balisage des pistes VTT	DESTAING RENÉ	24 930 €	29 916 €

Avenants	Objet de l'avenant	Titulaire	Montant HT	Taux d'augmentation
N°1	Maintenance préventive et corrective des ascenseurs : maintenance d'un ascenseur supplémentaire, situé place de la cheminée dans les galeries de Plagne Centre	SCHINDLER	1 200 €	16,60 %

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2014

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315014M1011	ROGUET ALICE	Le Frenet	Maison individuelle
07315014M6001	SOCIÉTÉ D'AMÉAGEMENT DE LA PLAGNE	Plagne Bellecôte	Télesiège des Colosses

## LA FÊTE DE L'ALPAGE

Le 10 août, le soleil était là pour la fête de l'Alpage.

Du monde, des animations...toutes les conditions étaient réunies pour que la fête soit belle.





Le club des jeunes à Cimes en scène  
- L'ours/découverte de la Savoie



Séance équitation



Spectacle



Courses de petites  
voitures et de trotti-  
nettes à l'urban park  
de Plagne Bellecôte



Séance plan d'eau



## CIMES EN SCÈNE - L'OURS VALENTIN

Le spectacle organisé par la maison du tourisme de La Plagne en haut de la Grande Rochette a eu encore beaucoup de succès cet été. Cette année, deux séances étaient proposées :

Tous les mardis : rapaces en liberté et ateliers nature

Tous les jeudis : l'ours et la découverte de la Savoie.

Parallèlement, de nombreux ateliers étaient proposés.



**Le grand déballage est de retour...  
le 7 septembre 2014...(report au 14  
septembre en cas de pluie)**

Tous les habitants du village pourront, en toute légalité, vendre tout ce qu'ils souhaitent devant leur porte (meubles, bibelots, véhicules, machines, jouets, vélos, skis....) contre une participation de 5 euros.

Inscrivez vous dès maintenant (avant le 1er septembre), par email apemacot@orange.fr ou dans la boîte aux lettres de l'APE (sous le groupe scolaire).

**Dimanche 7 septembre 2014  
Mémorial Crétier/Brykajlo**

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Terrain de pétanques du Chef lieu  
(en dessous des tennis)

Concours de pétanque convivial entre amis en hommage à Georges CRÉTIER et à Laurent et Yves BRYKAJLO

Inscription sur place, le jour même.

**Samedi 04 octobre 2014, à  
partir de 20h30**

Salle polyvalente de Macot chef lieu  
«**Petit déjeuner compris**» par la compagnie des z'Allumés des Allues. Soirée théâtre au profit de l'association des parents d'élèves de Macot La Plagne.

Entrée payante :

8 euros pour les adultes

5 euros pour les enfants de 12 à 16 ans.

**Samedi 11 octobre 2014, à  
18h30**

Salle polyvalente de Macot chef lieu.

«**Oh, loup**» - Théâtre burlesque et poétique à partir de 4 ans, par la compagnie théâtre du Géant de Granit.

Gratuit - Tout public

**Dimanche 19 octobre 2014,  
Fête de la pomme avec le  
groupe «Messages»**

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne, en collaboration avec les vergers de Macot.

sur la place du village (repli salle polyvalente en cas de mauvais temps)

M. Emprin, ferronnier, rappelle qu'il possède toujours des outils (pelle pioche) appartenant à des habitants. Si vous lui aviez laissé ces outils pour aiguisage, lors d'une ancienne édition, vous pourrez les récupérer le 19 octobre.

**Horaires Bibliothèques**

A compter du 1er septembre, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sur les deux sites vont changer.



**SITE DE MACOT CHEF LIEU :**

MARDI : 10H-12H

MERCREDI : 16H À 18H30

SAMEDI : 16H À 18H30

**SITE DE LA PLAGNE :**

**INTERSAISON**

MARDI : 15H - 17H30

JEUDI : 16H30 À 17H30

**SAISON**

LUNDI : 15H - 18H30

MARDI : 15H - 18H30

JEUDI : 16H30 À 18H30

VENDREDI - 10H À 12H30

**Horaires Transport scolaires  
écoles primaire  
et maternelle du chef lieu**

Afin de sécuriser au maximum le transport des enfants, l'arrêt de bus a été déplacé devant le groupe scolaire Albert Perrière. Cette modification nécessite d'inverser les horaires de prise en charge des enfants à partir de la rentrée scolaire, et donc de débiter le circuit par Sangot et de le terminer par les Provagnes, soit :

**LE MATIN ET À 13H30 :**

SANGOT 8H10/13H25

LES PROVAGNES DU BAS 8H15/13H30

LES PROVAGNES DU HAUT 8H18/13H33

BONNEGARDE DU BAS 8H20/13H35

MACOT ÉCOLE 8H25/13H40

**LE MIDI ET LE SOIR :**

ÉCOLE 12H05/16H20

SANGOT 12H10/16H25

BONNEGARDE DU BAS 12H15/16H30

LES PROVAGNES DU HAUT 12H17/16H32

LES PROVAGNES DU BAS 12H20/16H35

*Les horaires du mercredi vous seront communiqués ultérieurement.*

Rappel : l'abri bus pour les élèves du collège et du lycée est déplacé sur la place la mairie.

**Période d'ouverture de la  
chasse**

Du 14 septembre 2014 à 7h00 au 11 janvier 2015 au soir.

Fermeture de la chasse les mardis et vendredis.